

France 2030 : le Gouvernement lance un appel à projets pour l'écosystème français autour de la standardisation 6G

8.7.2026 - | DGCCRF

Dans un contexte de course mondiale à l'innovation et à la consolidation de briques technologiques souveraines accrue, le Gouvernement lance un appel à projets pour fédérer grands groupes, PME et acteurs académiques autour de projets collaboratifs de R&D et de standardisation, en complémentarité des dispositifs existants. Ce dispositif participe à l'accompagnement, par l'État, de l'écosystème national et européen dans le développement de solutions de sixième génération des réseaux (« 6G »).

Les spécifications techniques de ces technologies pour les futurs réseaux de télécommunications sont définies au sein d'instances de standardisation internationales entre industriels et garantissent l'interopérabilité des produits et l'accès à un marché mondial. Pour la 6G, les travaux sont déjà engagés depuis mai 2024, et vont connaître une accélération forte prévue dès 2027 pour une commercialisation des premiers réseaux 6G prévue en 2030. La participation aux travaux de standardisation permet aux acteurs du domaine d'orienter les choix technologiques vers des technologies qu'ils maîtrisent, facilitant le développement de produits et services innovants, dont ils possèdent la propriété intellectuelle.

Dans ce contexte, un nouvel appel à projets de France 2030 est lancé pour fédérer grands groupes, PME et acteurs académiques autour de projets collaboratifs de R&D et de standardisation, en complémentarité des dispositifs existants. Il vise ainsi précisément à améliorer la participation française aux travaux de standardisation. Ce dispositif est piloté par la Direction générale des Entreprises et le Secrétariat général pour l'investissement, en charge de France 2030.

L'écosystème français est d'ores et déjà actif sur les enjeux liés à la 6G

L'écosystème français est d'ores et déjà actif sur les enjeux liés à la 6G et soutient l'émergence de technologies innovantes, notamment via le Programme de recherche « Réseaux du futur » de France 2030, qui rassemble 25 organismes de recherche et laboratoires autour de projets sur cette thématique, et l'appel à projets « Solutions innovantes pour les réseaux du futur (5G/6G) », qui soutient 30 projets et une cinquantaine d'entreprises dans leurs travaux depuis 2023. L'écosystème français des télécoms bénéficie également d'appui en matière de standardisation 6G grâce à l'animation ciblée de la plateforme France 6G portée par l'Institut mines-Télécom mais également des financements européens dédiés aux futures technologies de réseaux et en particulier :

- Le programme de l'entreprise commune « Smart Networks and Services » copiloté par la Commission Européenne et l'association 6G-IA, qui propose des appels à projets annuels dédiés à la 6G ;
- Des appels à projets dédiés aux télécoms issus du programme Horizon Europe, dont un dispositif portant spécifiquement sur la standardisation. Un point de contact national est dédié à ce programme.

Un dispositif inédit pour fédérer grands groupes, PME et acteurs académiques

Opéré pour le compte de l'État par Bpifrance, l'appel à projets s'inscrit pleinement dans **la stratégie d'accélération « 5G et réseaux du futur » de France 2030** et répond à trois objectifs clés du plan :

- **Renforcer la structuration de l'écosystème français** en soutenant des projets collaboratifs innovants ;
- **Accompagner la montée en compétence des PME et acteurs académiques** sur les enjeux de standardisation ;
- **Positionner la France** dans la définition des standards 6G, garantissant ainsi l'accès de ses entreprises au marché mondial.

Le dispositif vise à inciter les acteurs participant déjà dans les instances de standardisation à travailler avec les acteurs ne disposant pas de l'expertise nécessaire pour y participer, tant académiques que PME/ETI, en finançant des projets de recherche et standardisation commun. Cet appel à projets permettra ainsi de sélectionner des projets stratégiques qui contiendront une phase de R&D et une phase de standardisation.

Anne Le Hénanff, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique :
« La standardisation 6G est un levier stratégique pour l'industrie française. Cet appel à projets permettra de fédérer nos forces, de valoriser notre expertise et de sécuriser notre place dans l'écosystème mondial des télécommunications. C'est un investissement essentiel pour notre souveraineté technologique et économique. »

La première relève aura lieu dès le 15 septembre 2026. Le cahier des charges et la plateforme de candidature sont accessibles via ce lien :
<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-standardisation-des-reseaux-du-futur>

Calendrier et modalités de candidature

- **Ouverture de l'appel à projets : 07/07/2026**
- **Clôture des candidatures : 15/01/2027**

Contacts presse :

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : 01 42 75 64 58 – presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance : presse@bpifrance.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr

À propos de France 2030

- **France 2030 traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises - à chaque étape de leur développement - en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr> / - Suivez-nous sur X (Ancien Twitter) : @Bpifrance - @BpifrancePresse et sur LinkedIn

<https://presse.economie.gouv.fr/france-2030-le-gouvernement-lance-un-appel-a-projets-pour-lecosysteme-francais-autour-de-la-standardisation-6g>